

Règlementations piscine

Afin de garantir le maximum de sécurité pour tous, de rendre votre séjour agréable et maintenir les installations en bon état, les hôtes sont priés de se conformer au règlement de la piscine et s'engagent à respecter les consignes de sécurité et d'hygiène dans l'intérêt de tous.

Les points suivants devront être observés et respectés :

1. Capacité de la piscine

L'ensemble des hôtes, aucune personne extérieure ne sera acceptée.

2. Ouverture

La piscine des gîtes est ouverte du mois de juin au mois de septembre selon la météo.

Horaires : 10h-21h

Nous nous réservons le droit de modifier les horaires ou de fermer la piscine notamment pour des raisons techniques, d'hygiène ou de sécurité.

3. Tenue et comportement des usagers

Le maillot de bain est obligatoire.

Port du bonnet NON obligatoire.

Le port de shorts longs, de bermudas et T-shirt dans l'eau est interdit. Les boxer shorts de bains sont acceptés.

Les usagers doivent rester correctement et décemment vêtus.

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des baigneurs, au bon ordre et à la propreté de l'établissement, est formellement interdit.

Il est interdit de prendre en photo les usagers sans leur consentement.

4. Hygiène

Les animaux sont interdits autour de la piscine.

Une douche est obligatoire avant de rentrer dans l'eau.

Afin de rentrer dans l'enceinte de la piscine, il faudra porter une paire de chaussures adaptée (tongs, claquettes...).

L'accès aux bassins est interdit aux personnes atteintes de maladies dont les effets externes peuvent être motifs de gêne ou de contagion pour autrui, ainsi qu'aux personnes en état de malpropreté évidente.

Il est interdit de manger, de boire, fumer, mâcher du chewing-gum, cracher et de jeter des débris dans l'enceinte de la piscine, des poubelles sont réservées à cet effet.

Chaque baigneur veillera à maintenir la propreté dans la piscine.

5. Responsabilités et surveillance

L'accès à la piscine est strictement réservé à la clientèle des gîtes qui devra se conformer au règlement intérieur.

La piscine n'est pas surveillée.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument seuls la surveillance.

Nous ne pouvons en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.

6. Sécurité

Pour leur propre sécurité, les usagers de la piscine sont priés de se conformer au règlement intérieur.

Il est interdit :

- D'importuner les usagers par des jeux ou actes bruyants, dangereux ou immoraux
- De pousser ou jeter à l'eau les personnes stationnant autour de la piscine
- De courir (risques de glissades), crier, plonger, lancer de l'eau
- De simuler la noyade
- De plonger, la profondeur du bassin ne le permet pas
- De se baigner la nuit
- D'escalader les clôtures et séparations de quelque nature qu'elles soient
- De jeter dans la piscine des cailloux ou objets pouvant détériorer le liner.

7. Respect des installations

Il est interdit d'endommager les aménagements et installations. Tous dommages ou dégâts seront réparés aux frais des contrevenants.

8. Sanctions

Les contrevenants aux présentes dispositions pourront être exclus à tout moment de la piscine.